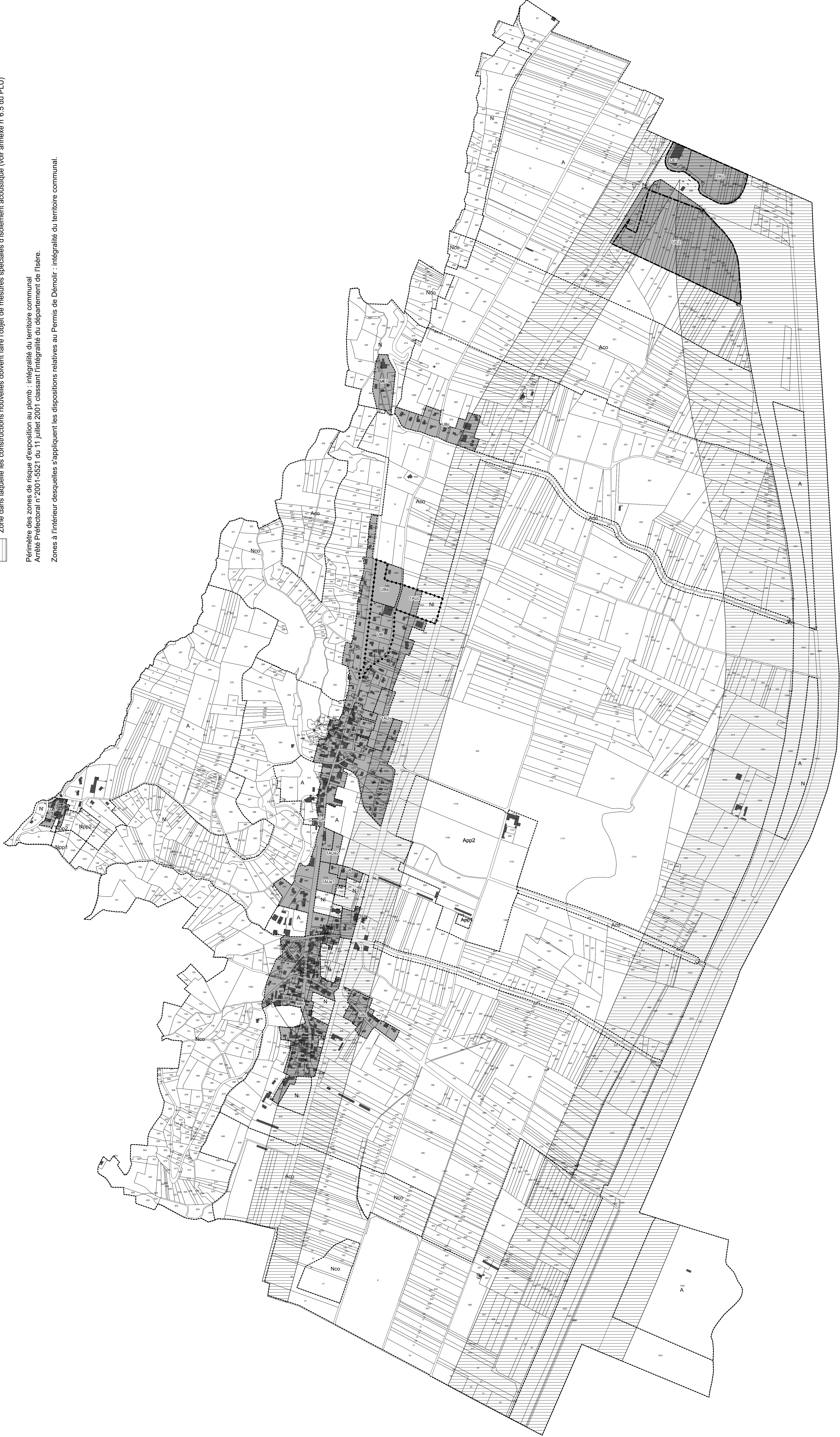


Légende

- Zones du PLU
- Périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de La Buisnière créée par délibération du conseil communautaire de la CCHG le 9 juillet 2003
- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain instauré par délibération du Conseil Municipal le 22 janvier 2016 : zones U et AU du PLU.
- Périmètre du Programme d'Aménagement d'Ensemble "Echedoz" approuvé le 25 février 2002 par délibération du Conseil Municipal.
- Zone dans laquelle les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolement acoustique (voir annexe n°6.5 du PLU)

Périmètre des zones de risque d'exposition au plomb : intégralité du territoire communal
Arrêté Préfectoral n°2001-5521 du 11 juillet 2001 classant l'intégralité du département de l'Isère.

Zones à l'intérieur desquelles s'appliquent les dispositions relatives au Permis de Démolir : intégralité du territoire communal.



Commune de LA BUISSIÈRE			
Département de l'Isère			

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal d'approbation de P.L.U. en date
du 22 janvier 2016
Le Maire,

